

**ASSEMBLÉE NATIONALE**20 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1609

présenté par

M. Giraud, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni,  
M. Giacobbi, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert,  
M. Saint-André, M. Schwartzenberg et M. Tourret

---

**ARTICLE 4**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Cette production peut être localisée dans le bâtiment, sur le secteur ou à proximité. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de prévoir la possibilité des modes de production d'énergies renouvelables collectifs.

Par exemple, un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables ou de récupération (biomasse, géothermie, unité de valorisation énergétique) ou une unité de méthanisation alimentant un réseau de gaz dédié.

En effet, il convient d'ouvrir toutes les possibilités pour que le bâtiment soit alimenté en énergies renouvelables produites à proximité (dans le secteur ou par exemple dans une commune voisine).